



3 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse
Tel: 09-67-72-08-98 / Mail: motionlabstudio31@gmail.com

Règlement intérieur

Article 1-Inscription

Les cours sont dispensés de septembre à juin. L'école sera ouverte les premières semaines de chaque vacances scolaires, excepté les vacances de Noël. L'école sera fermée à partir du 30 juin jusqu'au 2 septembre 2019

Article 2-Paiements

Tous les cours sont payables lors de l'inscription ou en 3 ou 4 fois par chèques ou carte bancaire. *Une caution de 5 euros vous sera demandé pour la carte et ce montant vous sera remboursé lors de la restitution de celle-ci sauf perte.*

Les abonnements et les soldes de cartes de cours ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables. Les remboursements n'auront lieu que lors de blessures effectuées au sein de notre établissement.

Toute année ou trimestre commencé est intégralement dut.

Article 3-Forfaits et cartes de cours

- Les forfaits donnent accès aux cours du soir selon la formule choisie. **Ils de donnent pas accès aux cours avec les guests.** Selon la formule choisie, l'élève devra choisir les cours qu'il souhaite suivre et ne pourra pas en changer au cours de l'année.

- Les cartes de cours donnent accès à tous les cours du soir
Les cartes ont une durée de validité différente selon la formule choisie. Carte de 5 cours => 2 mois, carte de 10 cours => 3 mois, carte de 20 cours => 6 mois, carte de 50 cours => 12 mois. Les cartes de 20 et 50 cours donnent accès aux stages. **Les cartes de cours sont nominatives et ne peuvent en aucun cas servir à autrui pour quelque raison que ce soit.**

Article 4-Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux élèves d'avoir une tenue adaptée à la discipline pratiquée, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours.

Interdiction de manger dans les salles de danse.

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur des salles de danse.

L'accès aux vestiaires, et aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. En cas de perte ou de vol, l'école ne pourra être tenue responsable.

Les casiers sont laissés à la disposition des élèves et doivent être libérés une fois que l'élève quitte l'établissement.

Les cadenas ne sont pas fournis par l'école. Tout casier restant cadenassé plus de 48 heures se verra ouvert. Une pénalité de 2 euros sera appliquée envers la personne responsable.

Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours afin d'éviter toutes blessures. L'école ne pourra être tenue responsable en cas de vol.

Article 5-Absence et Présence

Les élèves doivent se présenter à l'heure au cours afin de ne pas le perturber.

En cas de retard l'accès au cours se fera avec l'accord du professeur.

Article 7-Droit à l'image

Motion Lab Studio se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que se soit concernant l'image de l'école de danse.

Article 7-Droit à l'image

Motion Lab Studio se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que se soit concernant l'image de l'école de danse.

Article 8-Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

La Direction

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

